

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** SEM InnoVia Grenoble durablement, 1 place Firmin Gautier CS 60040, F - 38027 Grenoble cedex 01, Tél : +33 476484809, courriel : [contact@innovia-sages.fr](mailto:contact@innovia-sages.fr), Fax : +33 476700384

Code NUTS : FRK24

Code d'identification national : 34130730400038

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.grenoble-innovia.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

**I.2) Procédure conjointe**

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_EdltdQWVKR](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_EdltdQWVKR)

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** SEM InnoVia Grenoble durablement, 1 place Firmin Gautier CS 60040, F - 38027 Grenoble cedex 1, courriel : [contact@innovia-sages.fr](mailto:contact@innovia-sages.fr), adresse internet : <http://www.grenoble-innovia.fr>, adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>, code NUTS : FRK24

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** SEM InnoVia Grenoble durablement, 1 place Firmin Gautier CS 60040, F - 38027 Grenoble cedex 1, Tél : +33 476484809, courriel : [contact@innovia-sages.fr](mailto:contact@innovia-sages.fr), Fax : +33 476700384, adresse internet : <http://www.grenoble-innovia.fr>, adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>, code NUTS : FRK24

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autre : Société d'économie mixte - Personne morale de droit privé

**I.5) Activité principale :** Autre : Aménagement urbain.

### SECTION II : OBJET

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Mission de maîtrise d'oeuvre paysagiste du Parc Cambridge

Numéro de référence : ZP 1806

**II.1.2) Code CPV principal :** 71000000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Presqu'île à Grenoble, le marché a pour objet la mission de maîtrise d'oeuvre paysagiste du parc Cambridge et de ses rues adjacentes.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

71000000

71400000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRK24

Lieu principal d'exécution : ZAC Presqu'île à Grenoble

**II.2.4) Description des prestations :** Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Presqu'île à Grenoble, le marché a pour objet la mission de maîtrise d'oeuvre paysagiste du parc public Cambridge et de ses rues adjacentes.

Superficie du parc : 9 500 m<sup>2</sup>.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée comme suit : 1 160 000 euro(s) HT (avril 2018).

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet l'exécution des missions de maîtrise d'oeuvre suivantes définies par l'article 7 de la loi MOP du 12 juillet 1985 et précisées dans le CCAP : les études d'esquisse (ESQ), les études d'avant-projet (AVP), les études de projet (PRO), l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), les études d'exécution (EXE), la direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux (DET) et l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Il comporte les missions complémentaires suivantes:

- Mission complémentaire n° 1 : Mission de concertation
- Mission complémentaire n° 2 : OPC
- Mission complémentaire n° 3 d'AMO pour la remise des ouvrages à la collectivité concédante (ou aux constructeurs)
- Mission complémentaire n° 4 de responsable du projet pour l'application des dispositions des articles L 554-1 et s. et R 554-1 et s. du Code de l'Environnement
- Mission complémentaire n° 5 de coordination technique avec les projets en interaction .

#### **II.2.5) Critères d'attribution :**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

#### **II.2.6) Valeur estimée**

#### **II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 72

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

#### **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :**

Nombre minimal envisagé : 3 / Nombre maximal : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Ne seront pas admis :

- les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
- les candidats qui ne présentent pas au vu des documents qu'ils ont produit les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché,
- les candidatures transmises ou arrivées hors délai.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants :

- capacités professionnelles évaluées notamment au regard des compétences et références présentées par le soumissionnaire,
- capacités techniques évaluées au regard des moyens en personnel et en matériel du soumissionnaire,
- garanties financières présentées par le soumissionnaire.

#### **II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

#### **II.2.11) Information sur les options :**

Options : non.

#### **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

#### **II.2.14) Informations complémentaires :** Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) Conditions de participation**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : - Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

- Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par chacun des membres du groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

de l'attribution par le seul attributaire.

### **III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisé au cours des 3 dernières années

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Chiffre d'affaires annuel minimal exigé pour la compétence paysagiste : 200 000 euros HT

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

#### **III.2) Conditions liées au marché**

##### **III.2.1) Information relative à la profession :**

La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La compétence en Maîtrise d'oeuvre paysagère est justifiée par un diplôme de paysagiste. Les paysagistes titulaires d'un diplôme étranger doivent être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent au sens du décret n°2017-673 du 28 avril 2017 relatif à l'utilisation du titre de paysagiste concepteur, et notamment son article 4.

##### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**

La présente consultation s'adresse à un maître d'œuvre ou des équipes de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire composées, au minimum, des compétences suivantes : - Paysagiste (mandataire) - Concertation - Voirie Réseaux Divers - Economie de l'aménagement Ces compétences peuvent être réunies au sein d'une seule et même structure ou de plusieurs structures. Elles peuvent être assurées par un personne du groupement assurant une autre compétence, du moment qu'elle en présente la qualification. Les candidats peuvent s'adjoindre des compétences complémentaires s'ils le jugent nécessaire au regard du projet à réaliser. En cas de groupement, le choix du mandataire est imposé par le pouvoir adjudicateur : paysagiste.

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) Description**

**IV.1.1) Type de procédure :** Concurrentielle avec négociation

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### **IV.1.5) Informations sur la négociation**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

#### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 11/06/2018 à 11 h 00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :** 12/07/2018

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

#### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

### **VI.3) Informations complémentaires :**

Le dossier de consultation est disponible uniquement sur support dématérialisé.

Il est librement accessible via le site internet : <https://www.achatpublic.com/>

Seuls les candidats admis à l'issue de la phase candidature seront invités à remettre une offre. Toutefois, en application de l'article 39.I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'intégralité du Dossier de Consultation des Entreprises est mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques à compter de la publication du présent avis d'appel à la concurrence. L'intégralité du DCE est disponible sur le profil acheteur Achatpublic.com dans le dossier intitulé DAC.

Principe du «Dites-le nous une fois » :

Les candidats auront la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature, o d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais, o et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.
- Les documents doivent être toujours valables.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature, o d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais o et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera passé pour la réalisation des prestations.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

Après attribution du marché, la forme juridique du groupement pourra être un groupement conjoint ou solidaire.

Toutefois, le mandataire d'un groupement conjoint devra être solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché.

La SEM InnoVia interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les prestations sont financées par le budget de l'opération "ZAC Presqu'île". Délai global de paiement : 45 jours à compter de la réception de la facture par la SEM InnoVia Grenoble durablement.

Les prix du marché sont révisables.

Les locaux de la SEM InnoVia seront exceptionnellement fermés le 8 mai, le 10 et 21 mai 2018.

#### **VI.4) Procédures de recours**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal de Grande Instance de Lyon, 67 rue Servient, F - 69003 Lyon, Tél : +33 472607012, Fax : +33 472607265

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

##### **VI.4.3) Introduction de recours**

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Greffes du Tribunal de Grande Instance de Lyon, 67 rue Servient, F - 69003 Lyon, Tél : +33 472607012, Fax : +33 472607265

##### **VI.5) Date d'envoi du présent avis : 07 mai 2018**